



Le 3 mars 2025

Madame Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6
annie.st-gelais@bape.gouv.qc.ca

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Mont-Laurier –
Réponse aux questions complémentaires – DQ6**

Madame,

Le 28 février dernier, la commission chargée de l'examen du projet présentement à l'étude s'est adressée à la direction générale de la Ville de Mont-Laurier afin d'obtenir des renseignements complémentaires. En ce sens, vous trouverez ci-dessous, la réponse du directeur général.

Question 1 :

Comment qualifieriez-vous le paysage du segment de la rue Pierre-Neveu adjacent au site de la RIDL?

Réponse :

La route Pierre-Neveu est une route principalement collectrice permettant de relier la municipalité de Lac-des-Écorces (secteur Val-Barrette) et la municipalité de Kiamika à Mont-Laurier. Il s'agit d'une route de campagne bornée de quelques maisons et de boisés. L'étude des paysages culturels patrimoniaux réalisée par la MRCAL n'a pas relevé ce secteur comme étant un paysage particulier ou ayant une valeur de protection. Les rivières du Lièvre et Kiamika le sont, mais le ruisseau Villemaire, adjacent à la route Pierre-Neveu n'est pas relevé.

Vous trouverez, en pièce jointe un document intitulé *Caractérisation et évaluation de paysages identitaires et emblématiques*, daté du 24 octobre 2017.

...2



Question 2 :

Est-il emblématique de la municipalité?

Réponse :

Aucunement.

Question 3

Possède-t-il une valeur historique, patrimoniale, économique ou autre?

Réponse :

Il s'agit d'un paysage de campagne n'ayant pas de particularité notable. La piste multifonctionnelle du P'tit Train du Nord longe la route Pierre-Neveu ainsi que le Ruisseau Villemaire. La bande tampon végétalisée que crée le ruisseau et ses milieux humides environnants offrent un cadre visuel commun.

Question 4 :

La municipalité lui reconnaît-t-il une importance particulière en lui accordant un statut, une protection ou des mesures de mise en valeur?

Réponse :

Aucun statut, aucune protection et aucune mesure de mise en valeur de ce segment de route par la Ville ne sont présentement en place.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions de recevoir, Madame St-Gelais, nos salutations distinguées.

François Leduc, CRHA | Directeur général



Direction générale
Ville de Mont-Laurier
300, boulevard Albiny-Paquette
Mont-Laurier (Québec) J9L 1J9
Tél. : 819 623-1221 poste 110 | Téléc. : 819 623-7079
fleduc@villemontlaurier.qc.ca

